

Etaient présents : MM. GOUBET.LAZZARONI.Mmes ROY.GUILLET.M. RESTA.Mme BERTHE.M. ROCHE.Mmes BRIDAY.ACCARDO. MM. MICOUD.ETOYAN. Mme CHAGNON.M. CHARTON.Mmes GIROT.CUMIN.CLUZEL.BRUGNOT.M. DORÉ. Mmes PONS.DERRAS.MM.ROUX.SIBUET.

Excusés : M.COMMARMOT.TURGIS.PELARDY. représentés respectivement par Mme BRIDAY.M.MICOUD.Mme GUILLET.

Absents : M. MOREL

M. le maire présente l'ordre du jour de la séance et informe l'assemblée que Mme Groyer, liste d'opposition, a adressé sa lettre de démission.

M. Sibuet prend ses fonctions au sein du conseil municipal et M. le maire procède à son installation.

Mme Brugnot est nommée secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2008.

Approuvé à l'unanimité

Présentation de l'étude KPMG

Mme Roy rappelle la délibération votée lors du conseil municipal du 24 avril dernier pour une étude de prospective financière du cabinet KPMG sur les années 2008-2014. Celui ci vient de rendre ses conclusions. La présentation est faite au conseil municipal par Aurélie PAGNON.

Il s'agit de connaître l'équilibre financier de la commune (fonctionnement et investissement) et de mettre en lumière ses capacités de financement.

La situation financière de Saint Maurice de Beynost est bonne ; le stock de dette est en diminution et les nouveaux emprunts prévus n'empêcheront pas cette diminution.

Mais compte tenu du passage à la TPU communautaire notre commune ne dispose plus maintenant que d'un faible dynamisme de ressources. Les recettes courantes ne financent plus les dépenses de fonctionnement. La détérioration est maîtrisée car la commune a un programme d'investissement financé sans recours systématique à l'emprunt, les annuités d'emprunt sont en diminution et des agents communaux partent en retraite.

Pour la société KPMG, la solution pourrait passer par une baisse des charges d'exploitation, une augmentation du dynamisme des ressources d'exploitation et un lissage des programmes d'investissement.

M. Charton demande si lors de la présentation qui a été faite sur les taux d'imposition, les nouveaux arrivants ont été pris en compte ? Non, si du foncier reste à vendre sur la commune cela augmentera les ressources d'impôt. Il faut souligner que ces nouveaux arrivants engendrent de nouvelles charges (augmentation des places en crèches, écoles...)

Mme Cumin demande si d'autres communes sont dans le même cas ? Oui : toutes les communes qui avaient une forte TP et qui sont passées en TPU sont dans une situation similaire. De plus, la création de communauté de communes a entraîné de nouveaux services aux habitants payés par la TPU. La communauté de communes ne peut donc accroître sa dotation de façon trop importante.

La création de zones industrielles dans la communauté de communes engendre de la TPU mais les communes peuvent aussi accroître leur recette de foncier.

M. Charton demande des précisions sur la nouvelle loi TPU : elle est exécutoire depuis 2007 et régleme nte fortement les modifications de taux.

M. Roux demande si le conseil aura un suivi de ce travail. Mme Roy propose de faire des points annuels et ponctuels. L'analyse et le suivi seront faits par la commission des finances. M. le maire souligne l'importance de ce suivi pour continuer à la fois le désendettement et l'équipement de la commune.

Désignation dans les commissions des conseillers de la liste d'opposition

M. le maire propose la lecture de la liste des commissions modifiées :

- commissions municipales (exclusivement réservées aux élus)
 - o intégration de M. Sibuet en finances
 - o intégration de M. Roux en urbanisme

Modifications votées à l'unanimité

- commissions extra-municipales (ouvertes à tous)
 - o intégration de M. Sibuet à la commission associations
 - o intégration de M. Roux à la commission action sociale

Modifications votées à l'unanimité

- modification de la composition du CA du CCAS
 - o M. Roux remplace Mme Girot démissionnaire

Modification votée à l'unanimité

Constitution de la commission communale d'Aménagement foncier/construction autoroute A432 les Echets –La Boisse

M. le maire donne lecture du projet de délibération.

M. Charton souligne la pertinence de la présence de M. Commarmot, adjoint à l'urbanisme, à cette commission. M. Lazzaroni lui cède la place. M. Commarmot sera donc suppléant dans cette commission.

Personne ne souhaitant un vote à bulletin secret, celui est fait à main levée.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

- **Approbation de la modification n°1 du PLU**

M. le maire souligne que l'enquête publique n'a appelé aucune remarque et informe l'assemblée qu'il s'agit de donner à la société TORAY la possibilité de construire un bâtiment de 20m de haut où se fabriquera un film plastique particulier utilisé exclusivement par la société Pepsico. L'ancien POS donnait cette possibilité, le nouveau PLU non. Il convient donc de modifier le seul article Yux10.

M. Charton demande la situation des nouveaux bâtiments par rapport aux limites du terrain de TORAY ? C'est à minimum 40 mètres de l'enceinte.

M. Roux demande si 20 mètres couvrent les besoins actuels et futurs de la ZI ? Cela couvre les besoins actuels de TORAY mais la hauteur est déjà conséquente pour des bâtiments fermés. Il est de plus très difficile d'estimer les besoins futurs.

Mme Girot demande si le projet de TORAY contient aussi des silos ? Plusieurs oui, mais tous coté sud donc éloignés des zones d'habitation de la route de Thil.

Approuvé à l'unanimité

- **Approbation de la révision simplifiée du PLU**

M. le maire donne lecture du projet et attire l'attention sur la différence de procédure. Cette révision, destinée à un projet particulier, pourra être étendue à toute la zone du complexe des sports.

M. Roux demande si seuls les sous sols techniques seront possibles ? Oui, il ne sera pas possible de faire un parking ou des vestiaires sauf un atelier pour le personnel.

M. le maire ajoute sur le sujet qu'un point piscine est prévu à la communauté de communes pour l'approbation de l'avant projet.

Approuvé à l'unanimité

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapport annuel 2007 du délégataire du service de restauration

M. Lazzaroni présente le rapport et rappelle l'arrêt de la liaison froide depuis mars 2008 pour la cité de la petite enfance, depuis la réinstallation dans ses nouveaux locaux. Il annonce ensuite les données financières du contrat et note l'augmentation constante de l'évolution du nombre de repas depuis 2002 sauf pour le portage des repas en 2007. Beynost a en effet demandé l'arrêt de ce service à ce moment là. Pour le contrat futur, il indique qu'il faudra prévoir une indexation à l'indice mensuel des prix alimentaires et plus sur celui des coûts de la restauration scolaire et universitaire qui n'est plus adapté. Il faudrait aussi simplifier la gestion (à voir en CAO) et payer les frais fixes mensuellement.

M. Charton demande si le départ de Beynost était prévu dans notre contrat ? Ce départ n'était ni prévu ni prévisible. Il a donc été perturbant mais nous a permis de nous conformer à la légalité ;

Augmentation des tarifs de la restauration

M. Lazzaroni donne lecture du projet de délibération du conseil.

Mme Accardo souligne l'éloignement de l'indice INSEE par rapport à la réalité de l'augmentation des prix. C'est pour cela que le nouveau marché devra prendre en compte un autre indice sinon il ne sera pas possible d'éviter la baisse de la qualité des repas.

Mme Pons demande s'il y a une différence de coût entre la maternelle et l'élémentaire. Non la redevance est la même mais le coût est plus élevé à la maternelle car les repas sont confectionnés sur place et ont un prix de revient plus élevé. Pour faire une économie de fonctionnement, il faudrait tout faire en liaison froide et assurer la gestion et la comptabilité des repas en direct à la mairie. C'est un choix politique que la commune n'a pas engagé pour l'instant.

Approuvé à la majorité (3 abstentions)

ENFANCE

Révision des tarifs du CLSH

Mme Briday donne lecture des nouveaux tarifs. Elle souligne que la demi journée s'entend repas compris et que la différence de prix entre le mercredi et les vacances s'explique par la possibilité de prendre en compte les bons CAF lors des vacances et pas les mercredis.

Approuvé à la majorité (3 abstentions)

Révision des prix du périscolaire

Mme Briday donne lecture des nouveaux tarifs. Elle précise que la différence de coût entre 4 carnets de 5 séances et 1 carnet de 20 séances est faible car il ne s'agit pas d'un tarif dégressif mais d'une facilité de paiement donnée aux parents.

Approuvé à la majorité (3 abstentions)

PERSONNEL

M. Lazzaroni présente le projet de délibération et précise que la création d'emploi n'implique pas obligatoirement que tous les emplois seront pourvus. Ce sera fonction du nombre d'enfants inscrits.

M. Sibuet demande si le fonctionnement sera le même que l'année dernière ? Oui, la direction est assurée par du personnel municipal, les animateurs étant des saisonniers. Le nombre d'enfants présents au CLSH est très difficile à prévoir.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Tirage au sort des jurés d'assises : Il faut avoir entre 23 et 70 ans et être inscrit sur les listes électorales.

9 personnes sont tirées au sort :

- De Cammaret Bruno
- Tchalekian Guillaume
- Wattez Thierry
- Willecomme Hervé
- Zorzi Stéphanie
- Oujj Medhi
- Merle Joselyne
- Kaddouri Sami
- Kahale Antoine

Prochains conseils municipaux : le 26 juin 2008 et le 10 juillet 2007